Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260402-32_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026 – N° 32/2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 26 mars 2026, se sont réunis à l'Espace Hermine sous la présidence de Madame RUMIANO Valérie, Maire.

Etaient présents : Valérie RUMIANO, Gérald ANTOINE, Ghislaine LE POLÈS, Sébastien GUIOT, Nadia MOREL, Aymeric STERMANN, Martine ANTHOINE, Marc LE CHAT, Françoise DISQUAY, Christian HODY, Françoise BOUILLER, Régis LE MÉE, Anne-Lise NOCET, Christophe LE MEUR, Guénolé TRICOT, Maud LE BRETON, Tiphaine KERBOEUF, Charline MARTEL, Cyrille BERMONT, Xavier COMPAIN, Christine LANCASTER et Nadine DERRIEN.

M. Christian MALEFANT arrive à 18 H 20, M. Éric MANGENOT arrive à 18 H 37.

Absents excusés : Muriel MICHOT (donne procuration à M. Gérald ANTOINE jusqu'à son arrivée à 18 H 30), Nadège SANSON (donne procuration à Christine LANCASTER) et Benoit JAHAN (donne procuration à Nadine DERRIEN).

Secrétaire de séance : Gérald ANTOINE

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 23 - Pouvoirs : 3 - Votants : 26

ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Madame Valérie RUMIANO, Maire, expose au Conseil Municipal qu'en application des articles R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de noms et les sièges seront attribués d'après l'ordre de présentation des candidats indiqué.

Madame le Maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élue sur une liste.

La délibération du Conseil Municipal votée précédemment fixe à 8 le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

La répartition à la proportionnelle est la suivante :

Pour information

6 élus pour la liste « Plouha Nouvel Elan », 1 élu pour la liste « Ensemble Plouha » et 1 élu pour la liste « Le Bon Cap Pour Plouha ».

1. **Calcul du quotient électoral** :
   27 conseillers municipaux : nombre de postes à pourvoir = 27 : 8 = **3,375**

2. **Diviser le nombre d'élus par liste par le quotient électoral**
   - **Liste « Plouha Nouvel Elan » : 21 : 3,375 = 6,22 (6 sièges)**

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260402-32_2026-DE

- **Liste « Plouha Ensemble » : 4 : 3,375 = 1,19 (1 siège)**
- **Liste « Le Bon Cap pour Plouha » : 2 : 3,375 = 0,59 (0 siège)**

3. <u>Calcul du plus fort reste : Reste 1 poste à pourvoir</u>

Nombre de voix par liste – le produit du nombre de sièges obtenus x Quotient électoral

- Liste « Plouha Nouvel Elan » : 21 – (6 sièges x 3,375) = **0, 75**
- Liste « Plouha Ensemble » : 4 – (1 siège x 3,375) = **0,63**
- **Liste « Le Bon Cap pour Plouha » : 2 – (0 siège x 3,375) = 2**

Le dernier siège, au plus fort reste, revient donc à la liste « Le Bon Cap pour Plouha ».

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de postes
Candidats « Plouha Nouvel Élan »	6
Candidats « Ensemble Plouha »	1
Candidats « Le Bon Cap pour Plouha »	1

Madame Valérie RUMIANO propose : Mme Ghislaine LE POLES
Mme Françoise DISQUAY
Mme Tiphaine KERBOEUF
Mme Anne-Lise NOCET
Mme Charline MARTEL
M. Gérald ANTOINE

Monsieur Xavier COMPAIN propose : M. Xavier COMPAIN, suppléante : Mme Nadège SANSON

Madame Nadine DERRIEN propose : Mme Nadine DERRIEN, suppléant : M. Benoit JAHAN

Ont été proclamés membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

MM. Ghislaine LE POLES, Françoise DISQUAY, Tiphaine KERBOEUF, Anne-Lise NOCET, Martine ANTHOINE, Gérald ANTOINE, Xavier COMPAIN (suppléante : Mme Nadège SANSON), Nadine DERRIEN (suppléant : M. Benoit JAHAN)

A Plouha, le 3.04.2026

Madame Le Maire,

Affiché le :

MAIRIE de PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Valérie RUMIANO